

PRÉAVIS N°: 57/20**OBJET DU PRÉAVIS: Demande de crédit de CHF 67'654.65 pour le remplacement d'une pompe à la station de pompage de la nappe phréatique de Plan-Dessous****CONSEIL COMMUNAL DU 8 décembre 2020**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 10 novembre 2020 à la salle des mariages, en présence de Monsieur Serge Demierre, Municipal finances et énergies, ainsi que 2 membres de la COGEFIN, Madame Céline Ombelli & Monsieur Colin Faqi.

Contexte:

L'eau distribuée dans le réseau d'adduction de Moudon est pompée de la nappe phréatique du Plan-Dessous à 100% depuis juin 2020 suite à l'annonce faite par les autorités sanitaires Fédérales et Cantonales de présence de produits de dégradation du chlorothalonil dépassant les normes en vigueur.

La Municipalité a déjà informé le Conseil Communal au mois de juin que le pompage se fera exclusivement dans la nappe phréatique, malgré la faiblesse des pompes en place afin de respecter les normes édictées. Les captages avec un taux de métabolites dépassant 0.1 microgrammes/ l sont ainsi déviés.

Afin de réagir à cette situation exceptionnelle, les travaux de remplacement d'une des pompes ont été réalisés dans le courant de septembre à octobre 2020. La Municipalité n'a pas présenté un préavis au mois de sept.2020, ce que la commission regrette, mais les circonstances particulières COVID et l'élection à la Municipalité avec la répartition des dicastères explique ce mode de fonctionnement. La commission remercie la Municipalité pour la présentation du préavis et les réponses apportées.

Travaux:

Voici quelques sujets , questions / réponses de notre Municipal:

- Les installations en inox répondent aux nouvelles directives sanitaires
- La nouvelle pompe a de la réserve en puissance en cas d'insuffisance de débit
- L'adjudication des travaux a été donnée aux entreprises spécialisées et de la région
- Le système de télégestion est très complexe, et doit garantir la sécurité incendie également dans tous les réservoirs communaux
- Aucune subvention de la part de l'ECA
- La concession de l'ETAT de Vaud sur le pompage de la nappe, sera remis à l'ordre du jour prochainement, mais ne-met pas en péril actuellement la réserve sauf en cas de sécheresse à venir.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 57/20 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. Prend acte que la Municipalité a déjà exécuté en urgence les travaux de remplacement d'une pompe à la station de pompage à la nappe phréatique de Plan-Dessous,**
 - 2. Accorde à cet effet un crédit global et maximum de CHF 67'654.65 TTC, dont à déduire toute subvention éventuelle,**
 - 3. Prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée en charge dans le compte d'exploitation 2020,**
 - 4. Prend acte que cette dépense extraordinaire sera compensée, par reprise sur le fonds de réserve du service des eaux,**
 - 5. Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de CHF 67'654.65.- aux meilleures conditions du marché du moment.**

La commission était composée de Madame Monique Tombez, Messieurs André Zimmermann, Raphaël Tatone, Fernando Pereira & Kurt Lehmann.

Moudon, le 16 novembre 2020

Kurt Lehmann, rapporteur

